



PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES

Liberté
Égalité
Fraternité

dossier n° DP 066 027 24 D0026

date de dépôt : 22 octobre 2024

date d'affichage : 23 octobre 2024

demandeur : JAMPY Pierre

pour : Pergola

adresse terrain : 16 Bis Av Cerdagne, à La
Cabanasse (66210)

Commune de La
Cabanasse

ARRÊTÉ N° 2024_M_05_029
d'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de La Cabanasse

Le maire de La Cabanasse,

Vu la déclaration préalable présentée le 22 octobre 2024 par Pierre JAMPY demeurant 16 bis Avenue de Cerdagne, La Cabanasse (66210);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une pergola ;
- sur un terrain situé 9 Cami de la vibra, à La Cabanasse (66210) ;
- pour une surface de plancher créée de 19 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les règles générales d'urbanisme et en particulier l'article L122-1 et suivants (loi montagne) ;

Vu le PLU approuvé en date du 01/06/2007 ;

Considérant que le projet consiste à installer une pergola d'une surface de 19 m² sur un terrain situé en zone UB ;

Considérant que l'article UB 11 du Plan local d'urbanisme dispose notamment que les toitures terrasses inaccessibles et celles couvrants la totalité d'un bâtiment sont interdite ;

Considérant que le projet de pergola est doté d'un toit terrasse inaccessible ;

Considérant que le projet tel que présenté ne respecte pas l'article UB 11 du PLU ;

ARRÊTE

Article 1

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Article 2

Le Secrétaire général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Cabanasse, le 05 Novembre 2024

Le maire, suppléant
POLATO Serge



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.